

HABILITATION JURY

Je soussigné, Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France,

Conformément aux dispositions de :

- l'article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002, relatif au titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi,
- l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif à la délivrance du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 9 mars 2006,
- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministre chargé de l'emploi, qui annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006.
- Circulaire DGEFP/SDPFC/2016/264 du 13 octobre 2016 relative à la révision des textes réglementaires relatifs à la politique du titre professionnel du ministère du travail
- Arrêté du 25 mai 2020 portant mise en œuvre de mesures transitoires d'adaptation relatives à l'organisation des sessions d'examen des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 25 mai 2020 portant mise en œuvre de mesures transitoires d'adaptation relatives à l'organisation des sessions d'examen des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Arrêté du 14 avril 2021 adaptant la composition des jurys et l'organisation des périodes de formation effectuées en entreprise pour les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Au vu des pièces suivantes :

curriculum vitae ■ pièce d'identité ■ fiche navette ■ fiche d'habilitation ■

ET

■ son attestation de participation à la session de formation du 30/07/2019 effectuée au Centre AFPA de COMPIEGNE, par M. Thierry COHIDON, référente JURY/VAE.

J'ai pu vérifier que Madame NDOUKOU Myrna remplissait les critères me permettant de l'habiliter en tant que :

MEMBRE DE JURY

Pour l'organisation des sessions d'examen visant la spécialité du titre professionnel du ministère chargé du travail, intitulée :

Conseillère relation client à distance

Arrêté de spécialité du 10/12/2020

Cette habilitation prendra fin le 01/10/2023

Fait à Beauvais, le 11/03/22
en 2 exemplaires.

**Le Directeur Régional de l'Économie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
des Hauts-de-France,**


Patrick OLIVIER